

**Assemblée communale extraordinaire, lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Marc Rondez, président des Assemblées  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 34 du 19 septembre 2018 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Cent quatorze citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Messieurs Edgar Schaffner, Jean-Claude Berberat, Werner Müller et Philippe Taillard, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 25 juin 2018 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 42'000.00 pour la construction d'une nouvelle liaison moyenne tension entre les stations transformatrices Père Carré et Les Romains, à couvrir par les réserves du Service électrique.
4. Informations sur la centrale photovoltaïque de l'école primaire.
5. Divers

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 25 juin 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

#### **2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle**

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer, conseiller communal en charge de ce dossier. A la suite d'un recours contre la décision de l'Assemblée communale du 26 mars 2018 déposé par dix citoyens, le Tribunal administratif a accepté ce recours. Ainsi, le point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 26 mars 2018 est annulé et le recours accepté. Comme ce recours faisait mention de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée, le Conseil communal a décidé de proposer cet achat lors de l'Assemblée de ce jour.

A ce stade de l'Assemblée, Monsieur le Président souhaite faire voter les ayants-droits sur l'entrée en matière. Sur demande de Monsieur Gabriel M. Chappuis, cette entrée en matière sera votée après les explications du Conseil communal.

Ainsi, Monsieur le président repasse la parole à Monsieur Frédéric Scheurer. Ce dernier donne les motivations du Conseil communal pour l'achat de cette parcelle. Actuellement, la Commune n'a que très peu de terrains à disposition. La situation de cette parcelle est parfaite pour un futur projet de bâtiment

communal (salle de fêtes par exemple). Ensuite, il explique que le prix offert par la Commune pour cette parcelle n'est pas surfait. Pour réaliser ce calcul, le Conseil communal s'est basé sur une approche de la valeur réelle des bâtiments estimée par l'Etablissement cantonal d'assurances. De ces valeurs, une déduction en rapport à la vétusté a été faite, ce qui conclut une valeur des bâtiments sur cette parcelle de Fr. 132'600.00. La différence de Fr. 357'400.00 représente la valeur du terrain estimée à Fr. 137.50/m<sup>2</sup>.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Frédéric Scheurer pour sa présentation et demande si l'entrée en matière est combattue.

*Monsieur Guy Chappuis demande l'ouverture d'une discussion de non-entrée en matière. La première raison est due en raison du délai d'opposition de l'élection à la mairie qui court toujours. Il demande donc de reporter ce débat à plus tard afin que l'exécutif soit au complet. Sur la décision de la Juge administrative, il précise que cet objet a simplement été annulé et ne rejoint pas l'avis du Conseil communal quant au fait de devoir représenter ce crédit à l'ordre du jour de l'Assemblée communale.*

*Monsieur Johnny Beyeler ne trouve pas juste l'acceptation du recours par la Juge administrative. Selon lui, le résultat de l'Assemblée du 26 mars 2018 devait être validé.*

*Monsieur Benoît Gigandet rappelle que les membres de la Commission des finances se sont prononcés contre ce crédit.*

*Monsieur Werner Müller souhaite que la proposition de Monsieur Guy Chappuis soit votée.*

*Monsieur Jean-Claude Veya rappelle que le village perd des habitants et qu'il faudrait plutôt essayer de ramener du monde que de dépenser un tel montant pour l'acquisition d'une parcelle.*

Madame Jeanine Giuliani propose de voter l'entrée en matière à bulletin secret ce que plus du dixième des ayants-droits accepte. Il sera donc procédé au vote à bulletin secret, conformément à l'article 23, al. 1 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Develier.

Monsieur Jean-Marc Rondez pose la question suivante :

**Est-ce que les ayants-droits acceptent l'entrée en matière sur l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00 pour l'achat de la parcelle n° 3033. Les personnes qui acceptent cette entrée en matière votent oui, les personnes qui refusent l'entrée en matière votent non.**

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins distribués	120
Nombre de bulletins rentrés	120
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletin nuls	0
Nombre de bulletins valables	119
Nombre de oui	34
Nombre de non	85

**L'entrée en matière est donc refusée par 85 voix contre 34.**

### **3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 42'000.00 pour la construction d'une nouvelle liaison moyenne tension entre les stations transformatrices Père Carré et Les Romains, à couvrir par les réserves du Service électrique**

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de ce dossier. Ce dernier explique les raisons pour lesquelles ce crédit est demandé. Ce crédit fait partie du programme d'investissement du Service électrique. Il permettra d'alimenter les entreprises se trouvant dans le secteur du bas du village.

La discussion n'est pas demandée, elle est donc close.

**Le président passe au vote et l'ouverture d'un crédit de Fr. 42'000.00 pour la construction d'une nouvelle liaison moyenne tension entre les stations transformatrices Père Carré et Les Romains, à couvrir par les réserves du Service électrique est accepté à l'unanimité.**

### **4. Informations sur la centrale photovoltaïque de l'école primaire**

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de ce dossier. Il présente l'installation photovoltaïque de l'école par quelques chiffres :

- Puissance de 126 kW
- Surface de panneau de 640 m<sup>2</sup>
- Production annuelle en 2017 de 85'971 kWh (d'avril à décembre)
- Production en 2018, jusqu'à fin septembre, de 100'556 kWh
- Investissement de Fr. 289'325.60 pour un crédit voté de Fr. 300'000.00
- Stockage de l'énergie de 48 kWh
- Autoconsommation de 68,71%.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Michel Plomb qui présente différents scénarios de production et de consommation de l'électricité provenant de cette centrale photovoltaïque. Il rappelle que les bâtiments scolaires et l'éclairage public du quartier Sur Cré sont les consommateurs de cette électricité. Lorsque la production est plus importante, le courant est injecté et vendu au Service électrique. Dans le cas inverse, le courant manquant est acheté au Service électrique. Toutes ces données représentent un outil de gestion très important pour le Service électrique.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Michel Plomb pour ces explications et ouvre la discussion.

*Monsieur Frédéric Burkhard demande si la revente d'électricité est comptée dans l'autoconsommation. Oui, c'est le cas.*

*Monsieur Gérard Chappuis souhaite connaître le prix de vente du courant au Service électrique. Ce point sera repris au point suivant.*

*Monsieur Marcel Bösiger demande si la Commune pratique du délestage (le délestage électrique consiste à supprimer l'alimentation d'un groupe d'appareils ou de clients afin d'éviter la saturation de l'alimentation électrique). Il lui est répondu que non.*

*Monsieur Christian Sommer demande la différence de prix entre le courant acheté et le courant vendu. Ce point sera également abordé tout de suite par le caissier, Monsieur Roger Fleury.*

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Roger Fleury pour les aspects financiers liés à la centrale photovoltaïque de l'école. Ce dernier résume le bilan financier :

Investissement global	Fr.	289'325.60
Intérêts : 0.43%	Fr.	1'244.10
Amortissement sur 20 ans	Fr.	14'466.30
Coût annuel	Fr.	15'710.40
GRU ou PRU à toucher	Fr.	39'000.00

L'énergie injectée dans le réseau et reprise par le Service électrique, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, a représenté 82'926 kWh à 9 centimes, c'est-à-dire un montant de Fr. 7'463.35.

L'autoconsommation des bâtiments scolaires et de l'éclairage public du quartier Sur Cré (énergie non achetée), a représenté 28'795 kWh à 24,25 centimes (même période), c'est-à-dire Fr. 6'982.80. Le gain annuel est donc de Fr. 14'446.15, quasiment équivalent à l'amortissement annuel. Il est rappelé que cet amortissement est prévu sur vingt ans.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Roger Fleury pour ces explications et ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée, elle est close.

## 5. Divers

Monsieur Jean-Marc Rondez donne la parole aux ayants-droits.

*Monsieur Jean-Claude Veya souhaite savoir si la Commune a un projet de réfection des trottoirs.* Monsieur Daniel Rohrbach informe que la Commune budgétise chaque année un montant pour la réfection des trottoirs.

*Monsieur Guy Chappuis se permet de revenir sur la coupe des cèdres au cimetière. Pourquoi cet abattage ? et seront-ils remplacés ?* Monsieur Daniel Rohrbach informe que ces arbres ont été coupés en raison de leur état de santé et ils seront remplacés.

*Monsieur Henri Simon souhaite savoir quel est la politique de la Commune concernant la pose de couches de roulement sur les rues communales, en faisant référence à l'état de la Rue du Carmel.* Monsieur Daniel Rohrbach informe l'Assemblée qu'un projet de réfection de la Rue du Carmel est à l'étude et qu'il sera présenté ces prochains mois.

*Monsieur Werner Müller, en faisant référence aux travaux actuels dans le village, souhaite savoir quand la fibre optique sera opérationnelle.* Monsieur Daniel Rohrbach informe l'Assemblée que l'entreprise Swisscom a un léger retard dans son planning. Ces travaux devraient être terminés à la fin de cette année.

*Monsieur Gabriel Chappuis souhaite savoir si les Services cantonaux ont prévu des travaux pour la réfection de la traversée du village.* Pour l'instant, la réfection de la Route de Bourrignon depuis l'Eglise jusqu'à Develier-Dessus est prévu dans le budget cantonal. Dans le plan directeur de l'Agglomération, le secteur centre du village est en réflexion pour une réfection totale.

*Monsieur Fabien Chappuis revient sur la problématique de la circulation sur la rue Champ-de-Val. Il rappelle que cette dernière est utilisée par un grand nombre d'automobiliste ou motard.* Le Conseil communal a conscience des problèmes à Champ-de-Val ainsi que dans d'autres secteurs. Des réflexions sont en cours afin de sécuriser ces rues.

*Monsieur Pierre Bühlmann souhaite savoir pourquoi la Commune ne met pas en vente son vieux matériel dans le bulletin d'information.* Le Conseil communal en prend note.

*Monsieur Arnaud Stächeli demande pourquoi le tronçon de la Route de Bourrignon entre l'église et la sortie du village direction Bourrignon est passé à 50 km/h en remplacement du 60 km/h. C'est une route cantonale et une décision cantonale. La sortie du village, donc la fin du 50 km/h, a été déplacée après l'arrêt postal « Pré au Maire ».*

*Madame Marcelle Burkhard souhaite savoir le résultat du sondage concernant les conteneurs semi-enterrés. Monsieur Pascal Hänni informe l'Assemblée que ce sondage a été envoyé à 601 ménages et entreprises. 161 réponses sont parvenues au bureau communal. 84 sont pour l'installation de conteneurs semi-enterrés et 77 contres. Le Conseil communal va reprendre ce dossier ces prochaines semaines car une réponse doit être donnée au SEOD avant la fin de cette année.*

*Monsieur Frédéric Burkhard relève que la période pour ce sondage était mal choisie par les Autorités communales.*

*Monsieur Noël Saucy souhaite que le panneau 50 km, sur la Route du Montchoisi, soit déplacé et posé après les bâtiments de son exploitation agricole. Le Conseil communal en prend note.*

Pour terminer, Monsieur Pascal Hänni informe l'Assemblée communale qu'une offre pour l'élaboration d'un plan spécial au lieu-dit « La Monte » sera demandée à trois bureau d'ingénieurs. Le dossier de la protection contre les crues avance. Un planning sera établi avec le bureau d'ingénieur et le bureau d'assistance au maître d'ouvrage avec, comme volonté, l'organisation d'une séance d'information à la population dans le courant du premier trimestre de l'année 2019.

**La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 21h22, en présence de cent vingt ayants-droits, membres de l'Autorité compris.**

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-M. Rondez

V. Chételat